Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 037-213702731-20260526-25_05_2026-DE

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Nombre de présents :	23
Nombre de procurations :	04
Nombre d'absents	02
Nombre de votants :	**27**

Département d'Indre-et-Loire *Arrondissement de Tours*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

LA VILLE-AUX-DAMES

Séance du Conseil Municipal du 26 mai 2026

N° 25 / 05 / 2026

L'An deux mille Vingt Six,
Le vingt-six mai, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal de la commune de La Ville-aux-Dames, dûment convoqué le 20 mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain BÉNARD Maire.

Présents *: M. BÉNARD Maire, Mme CARRÉ, M. BOIREAU, Mme TROUVÉ, M. CASTOLDI-ROBERT, Mme LOTHION, M. BLACHIER, Mme PARIS, Adjoints au Maire, Mme RESSÉ, M. FONTAINE, Mme BÉSSÉ, M. ROBIN, M. NASLI-BAKIR, M. GIRARD, M. TAMISIER, Mme SOYER, M. TESTÉ, M. LEVIEUX, Mme PRUVOT, M. PHALIPPOU, Mme GOUJON, M. SAVOIE conseillers municipaux.*

Absents excusés *: M. MARTIN (procuration à S. CARRÉ), Mme CHENEVEAU (procuration à A. BÉNARD), M. DE CASTRO (procuration à A. BOIREAU), Mme JEZEQUEL (procuration à K. LOTHION).*

Absentes *: Mme HOEVE, Mme AKO, Mme SABBAT.*

Secrétaire de séance *: M. ROBIN*

25 – Projet de Plan de Mobilité du Syndicat des Mobilités de Touraine – Consultation des Personnes Publiques

Monsieur Alain BÉNARD, maire, explique que le Syndicat des Mobilités de Touraine a arrêté son projet de Plan de Mobilité lors du Comité Syndical du 17 décembre 2025 conformément aux dispositions de l'article L1214-15 du code des transports.

En application de la procédure réglementaire, le projet arrêté a été transmis à la commune en sa qualité de personne publique consultée.

La commune dispose d'un délai de 3 mois à compter de la réception du dossier pour formuler un avis. À défaut de réponse dans ce délai, l'avis est réputé favorable, conformément aux dispositions du code des transports.

VU le code des transports,

VU le projet de Plan de Mobilité du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 037-213702731-20260526-25_05_2026-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée des membres présents et représentés **décide (à l'unanimité) D'ÉMETTRE L'AVIS SUIVANT** :

Le Plan de mobilité du SMT propose une stratégie visant à répondre aux besoins de mobilités du territoire et entend contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), de la pollution de l'air et des nuisances sonores.

Cette stratégie, articulée autour de quatre enjeux – santé publique, mobilité inclusive, renforcement des alternatives à la voiture et à l'autosolisme, accompagnement au changement de pratiques de mobilité – se concrétise par un plan d'actions 2026-2036 auquel la commune de La Ville-aux-Dames entend être pleinement associée.

À ce titre, le conseil municipal demande une meilleure prise en compte des besoins de mobilité de la population, des entreprises, des restaurateurs et commerces de La Ville-aux-Dames.

Le conseil municipal rappelle que la commune de La Ville-aux-Dames constitue une concentration de population et d'emplois inscrite dans la continuité directe de Saint Pierre-des-Corps. Celle-ci doit être mieux prise en compte dans le plan d'actions du Plan de mobilité du SMT.

Le conseil municipal demande par conséquent que la restructuration de l'offre du réseau Fil Bleu (actions 1 et 2) intègre – dans la continuité de la ZA des Yvaudières – une meilleure desserte des ZA du Bois de Plante et Champmeslé, et au-delà du quartier du Grand Village, soit par le prolongement de la ligne 50 vers Tours via le centre commercial des Atlantes, soit par le prolongement de la ligne Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) jusqu'au Bois de Plante.

L'articulation avec le réseau ferroviaire dans le cadre du SERM est sur ce point indispensable, et le conseil municipal réaffirme son attachement à la création d'une halte ferroviaire à La Ville-aux-Dames. Cette double mesure se justifie d'autant plus que l'effet d'offre produit constituerait une alternative concrète à la voiture individuelle et à l'autosolisme, sachant que la part de la voiture représente ici 70 % des flux émetteurs vers le centre urbain du territoire du SMT.

Le conseil municipal demande aussi que la commune de La Ville-aux-Dames, et plus largement le territoire de Touraine-Est Vallées, soient mieux intégrés à la réorganisation des circulations routières et à l'articulation entre mobilités et projets urbains à l'Est du SMT. Le projet de Porte Est métropolitaine ne peut ignorer les nuisances liées à la congestion quotidienne de la RD 140, entre la RD 142 et Rochepinard. L'axe est sous-dimensionné au regard du trafic enregistré (20 000 véhicules/jour, sans compter le trafic de contournement qui emprunte les voiries de la commune de La Ville-aux-Dames). Le conseil municipal regrette que le Plan de mobilité du SMT reste silencieux sur ce point.

Concernant l'Autoroute Bas Carbone (action 5), le conseil municipal émet ses plus vives inquiétudes sur la création d'un échangeur à Rochepinard. Une telle infrastructure doit être envisagée avec des services et solutions d'échanges multimodaux. Or, le Plan de mobilité du SMT n'apporte aucune précision sur ce point.

Le Secrétaire de séance

Adrien ROBIN

Le Maire,

MAIRIE DE LA VILLE-AUX-DAMES * 37 Indre-et-Loire *

Alain BÉNARD